

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N°2025/140
(prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)

OBJET : Avenant n°1 au marché public de travaux pour la construction d'un groupe scolaire situé chemin de l'Eglise à Méry-sur-Oise
Lot 8: Cloisons- doublages- faux plafonds

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP) ;

Considérant la nécessité de recourir à un avenant n°1- pour des travaux supplémentaires notamment pour la fourniture et pose de membrane étanche ;

Considérant les conditions proposées dans ses devis n° D-250170 par l'entreprise **F.C.R**, dont le siège social est situé 193 avenue Henri Barbusse, 93700 DRANCY ;

DECIDE

Article 1 : La passation et la signature d'un avenant n° 1 au marché **n°2023-12** portant sur des travaux supplémentaires pour la construction d'un groupe scolaire pour le **Lot 8** avec l'entreprise **F.C.R**, dont le siège social est situé 193 avenue Henri Barbusse, 93700 DRANCY ;

Article 2 : Le montant global et forfaitaire de l'avenant est 84 570.32€ HT, soit 101 484.38€ TTC.

Article 3 : Un crédit suffisant est inscrit sur le budget de l'année en cours.

Article 4 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Madame la Trésorière de L'Isle-Adam,
- A la société F.C.R
- Aux Services Techniques de la ville de Méry-sur-Oise,
- Au service Commande Publique de la ville de Méry-sur-Oise,

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Fait à Méry-sur-Oise, le 10 juin 2025



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise